

## GRILLE EVALUATION DES RISQUES

<b>Activité du rassemblement</b>	<b>Indicateur P2</b>
- <b>Public assis</b> : spectacle, cérémonie, culturelle, réunion publique, restauration, rendez-vous sportif.....	<b>0,25</b>
- <b>Public debout</b> : cérémonie culturelle, culturelle, réunion publique, restauration, exposition, foire, salon.....	<b>0,3</b>
- <b>Public debout</b> : spectacle avec public statique, fête foraine, rendez-vous sportif avec protection du public par rapport à l'événement....	<b>0,35</b>
- <b>Public debout</b> : spectacle avec public dynamique, danse, feria, fête votive, carnaval, spectacle de vue, grande parade, rendez-vous sportif sans protection du public par rapport à l'événement..... - <b>Évènement se déroulant sur plusieurs jours avec présence permanente du public</b> :	<b>0,40</b>
<b>Caractéristiques de l'environnement ou de l'accessibilité du site</b>	<b>Indicateur E 1</b>
- Structures permanentes : bâtiment, salle en dur, - Voies publiques, rues, ..... avec accès dégagés - Conditions d'accès aisés	<b>0,25</b>
- Structures non permanente : gradins, tribunes, chapiteaux ..... - Espaces naturels : surface = < 2 hectares - Brancardage : 150 m < longueur = < 300 m - Terrain en pente sur plus de 100 m	<b>0,30</b>
- Espaces naturels : 2 hectares < surface = < 5 hectares - Brancardage : 300 m < longueur = < 600 m - Terrain en pente sur plus de 150 m - Autres conditions d'accès difficiles	<b>0,35</b>
- Espaces naturels : surface > 5 hectares - Brancardage : longueur > 600 m - Terrain en pente sur plus de 300 m - Autres conditions d'accès difficiles : talus escaliers, voies d'accès non carrossables ..... - Progression des secours rendue difficile par la présence du public	<b>0,40</b>
<b>Délai d'intervention des secours publics</b>	<b>Indicateur E2</b>
<= 10 minutes	<b>0,25</b>
10 minutes > délai < 20 minutes	<b>0,3</b>
20 minutes > délai < 30 minutes	<b>0,35</b>
> 30 minutes	<b>0,4</b>

	Niveau des risques		RIS	Type de DPS			
	<b>Faible</b>	<b>Modéré</b>	<b>Moyen</b>	<b>Elevé</b>	RIS <= 0,25	A la diligence de l'autorité de police compétente	
	0,25	0,3	0,35	0,4	0,25 > RIS <= 1,125	Point d'alerte et de premiers secours	
<b>Indicateur P2</b>					1,125 > RIS <= 12	DPS de petite envergure	
<b>Indicateur E1</b>					12 > RIS <= 36	DPS de moyenne envergure	
<b>Indicateur E2</b>					36 < RIS	DPS de grande envergure	

Indice total de risque :  $i = P2 + E1 + E2 = \dots + \dots + \dots = \dots$

Effectif prévisible déclaré :  $P1 =$

Ratio d'intervenants secouristes :  $RIS = i \times (P1/1000) =$

RIS = .....

Effectif pair d'intervenants secouristes =  
Type de DPS : .....

A , le

Nom et visa

Nom et visa  
de l'organisateur  
de l'autorité d'emploi de l'association